

Découvertes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Curaviva : revue spécialisée**

Band (Jahr): **5 (2013)**

Heft 2: **Un nouvel élan : changer le regard sur les métiers en EMS**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lectures

Un autre regard sur la vieillesse

Comment dépasser les pertes, les renoncements et les deuils qui rendent plus vulnérables? Comment continuer de grandir au-delà de l'âge? Les auteurs, dont les travaux novateurs représentent une avancée notoire dans leurs différentes disciplines, proposent de regarder autrement la question du vieillissement, en considérant notamment la personne âgée dans sa trajectoire de vie : après 70 ans, elle a tous les âges à la fois, mais ne perd pas pour autant son statut d'adulte. Loin de la formule marketing du «vieillir jeune», ils ouvrent des pistes pour vieillir vieux et fiers de l'être, pour avancer en âge dans une mobilité narcissique qui permette de poursuivre une évolution spirituelle, bref pour vieillir en «accord-d'âge». (www.agevillage.com)

«L'avancée en âge, un art de vivre», Catherine Bergeret-Amselek, Editions Erès, 386 pages, mai 2013

Les soignants face au stress

Dix ans après sa première édition, l'ouvrage est toujours d'actualité au regard des plaintes pour burn-out (épuisement professionnel), tout particulièrement dans le domaine des soins. Le stress est aujourd'hui le lot quotidien d'une majorité de soignants dans leur exercice professionnel. Peut-on y échapper? Est-il possible de gérer le stress et de rester serein quand on est confronté à la souffrance de l'autre? Jusqu'où peut-on s'investir sans s'épuiser? C'est par ces questions que l'auteur de cet ouvrage, dans sa deuxième édition, invite chaque soignant à réfléchir et à agir, s'appuyant sur des témoignages de soignants ayant vécu des situations difficiles pour décrypter le stress, ses facteurs favorisants et ses symptômes. La réflexion doit permettre au soignant de s'adapter à ses conditions de travail et de forger ses propres outils pour «traiter» le stress à la source. (Note de l'éditeur)

«Les soignants face au stress: comment se prémunir contre l'épuisement professionnel», Françoise Boissières-Dubourg, Editions Lamarre, 246 pages, octobre 2012

Le travail du care

Le care, ou le souci des autres, est une zone de conflits, de tiraillements et de dominations. Celle, notamment, du travail salarié des professionnels du soin et de l'assistance, constitué essentiellement d'un salariat féminin subalterne, surexploité et stigmatisé par son «manque de qualification», et parfois sa couleur de peau ; celle, aussi, du travail domestique, toujours inégalement distribué. Or, si on ne pourra jamais évacuer com-

plètement le «sale boulot», il est urgent de penser une transformation politique du travail et de la société en plaçant le care au centre de la réflexion sur le travail. Pascale Molinier renouvelle ses recherches sur les enjeux psychiques du travail et sur les théories et pratiques du care en s'appuyant sur une enquête approfondie de l'activité des pourvoyeuses du care dans une maison de retraite de la région parisienne. Elle analyse notamment les conflits et tensions entre les cadres et les salariées, et montre que l'empathie pour les vieillards ne peut jamais être comprise en dehors de ces conflits pratiques et hiérarchiques. (Note de l'éditeur)

«Le travail du care», Pascale Molinier, Editions La Dispute, 222 pages, janvier 2013

Formation

Formation obligatoire pour les conducteurs de mini-bus

Transportez-vous régulièrement ou sporadiquement des personnes âgées, des écoliers, des personnes handicapées ou des ouvriers? Utilisez-vous pour ce faire des véhicules où la détention du permis de conduire de la catégorie D1 ou D est indispensable? Les véhicules disposent-ils de plus de neuf places assises (conducteur compris)? Si ces questions vous concernent, vos conductrices et conducteurs des catégories D1/D ont besoin de la pièce justificative pour la qualification de conducteur et sont ainsi astreints à la formation continue obligatoire selon l'Ordonnance réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route (OACP). Qui donc transporte des écoliers, des personnes handicapées, des ouvriers ou des personnes âgées avec des véhicules agréés qui comportent plus de neuf places assises (conducteur compris) est touché par cette réglementation. Selon l'ordonnance, il n'existe pas de différence entre les transports professionnels et non professionnels. Tous les détenteurs d'une pièce justificative pour la qualification de conductrice et conducteur doivent suivre une formation continue. Cinq cours certifiés sur cinq ans doivent être suivis et être enregistrés. Après cinq ans, une nouvelle pièce justificative pour la qualification de conducteur doit être commandée. La date limite pour les conducteurs des catégories D1/D est fixée au 31 août 2013. Jusque-là, il faudra prouver avoir suivi les 5 jours de formation continue de 7 heures chacun. Dans le cas contraire, aucune pièce justificative pour la qualification de conducteur ne sera délivrée, autorisant à continuer d'être au volant d'un véhicule de catégorie D1.

Toutes les informations plus détaillées sous le lien www.cambus.ch ou www.astag.ch/Formation.